

A vos cartes et cercles !



La campagne 2023 pointe déjà le nez à l'horizon. C'est la raison pour laquelle « Coulon Futé » reconduit la présentation de zones de participation au sein de l'EPR Hainaut-Brabant wallon. Avec toutefois certaines réserves justifiées. Explications.

« Coulon Futé » lance ce jour la rubrique (attendue) consacrée aux rayons de participation 2023 dans l'EPR Hainaut-Brabant wallon. Ces derniers sont pour ainsi dire tous rentrés comme l'a récemment attesté le secrétaire lors d'un entretien portant sur ce sujet. Cependant votre site ne dispose pas, à ce jour, pour diverses raisons (la réunion de vérification des documents par les mandataires est programmée dans les prochains jours), de la moindre copie entérinée. Son souci de renseigner les amateurs bien avant l'entame de la saison prévaut, l'amène à reprendre les propositions rentrées au siège fédéral par les diverses sociétés, ententes, groupements annoncés sur le front ailé 2023. Un merci reconnaissant, au nom des amateurs, aux divers responsables qui ont contribué à l'information attendue. Ces zones de participation publiées ne seront officielles qu'au terme d'un return adressé aux sociétés.

Précisons que l'épaisseur des traits dans les infographies proposées ci-dessous peut différer de quelques mètres de la réalité de terrain. Ce doute possible, selon les propos entendus lors de l'AG d'Estinnes-au-Val, les sociétés le lèveront en donnant à l'amateur la décision finale de participation ou non.

Il faut savoir !

2023 se signale par deux changements d'envergure. En vitesse, par la définition de la zone de participation de toute entente à partir de cercles ayant pour centres les églises des localités où sont effectivement implantés les locaux des sociétés la composant et, des rayons de 20 km maximum, Le tout sans aucune incursion en territoire français et dans le respect des accords existants entre EP/EPR limitrophes. Notons que la zone de participation d'une entente recensant plusieurs sociétés se résume au cumul des zones de participation définies par les sociétés. En petit demi-fond, par la libre circulation accordée signifiant que tout amateur est libre de participer où bon lui semble au sein de l'EPR.

Concrètement !

Le dossier inaugural est consacré à la petite et à la grande vitesse en région d'Ath. Son ampleur nécessite plusieurs publications car deux entités y sont opérationnelles en 2023. D'une part, l'Association Entente Frontalière-Entente de l'Ouest-Entente des V et, d'autre part, l'Entente Hunelle Dendre-Le Sud.



Premier invité

L'Association Entente Frontalière-Entente de l'Ouest-Entente des V.

Cette association nécessite de prendre en compte sept coordonnées d'églises lors de la définition de la zone de participation de l'épreuve générale. **Sept locaux sont effectivement opérationnels en 2023** au sein de cette association. **Michel Devos** a accepté d'être la personne ressource en tant que président du Comité directeur de l'Association précitée, **Alain Cornil** et **Jean-Marcel Place** en sont respectivement le secrétaire et le trésorier.

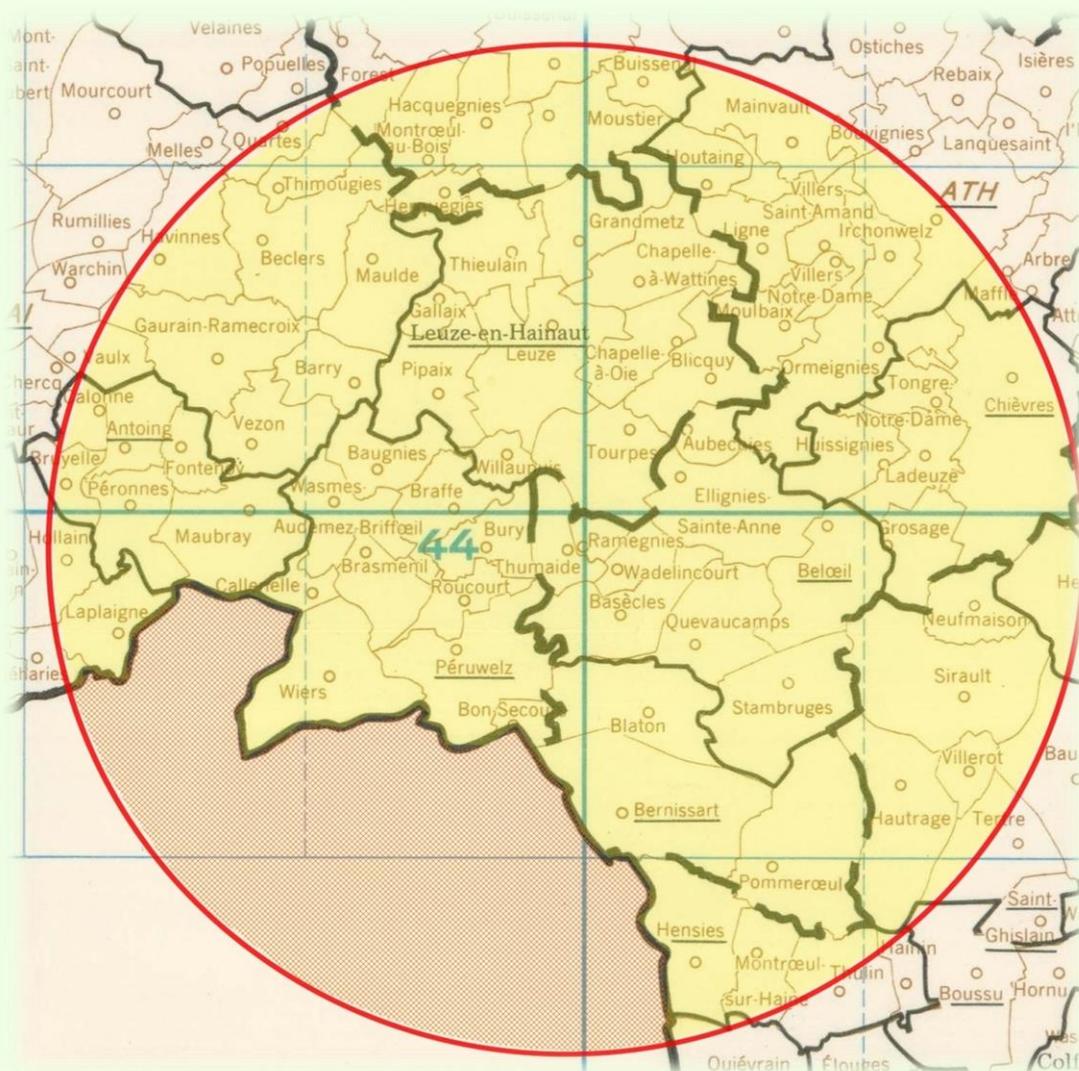
A retenir !

La petite et la grande vitesse ont la même zone de participation dans chaque entente de l'Association Entente Frontalière-Entente de l'Ouest-Entente des V.

La revue des ententes !

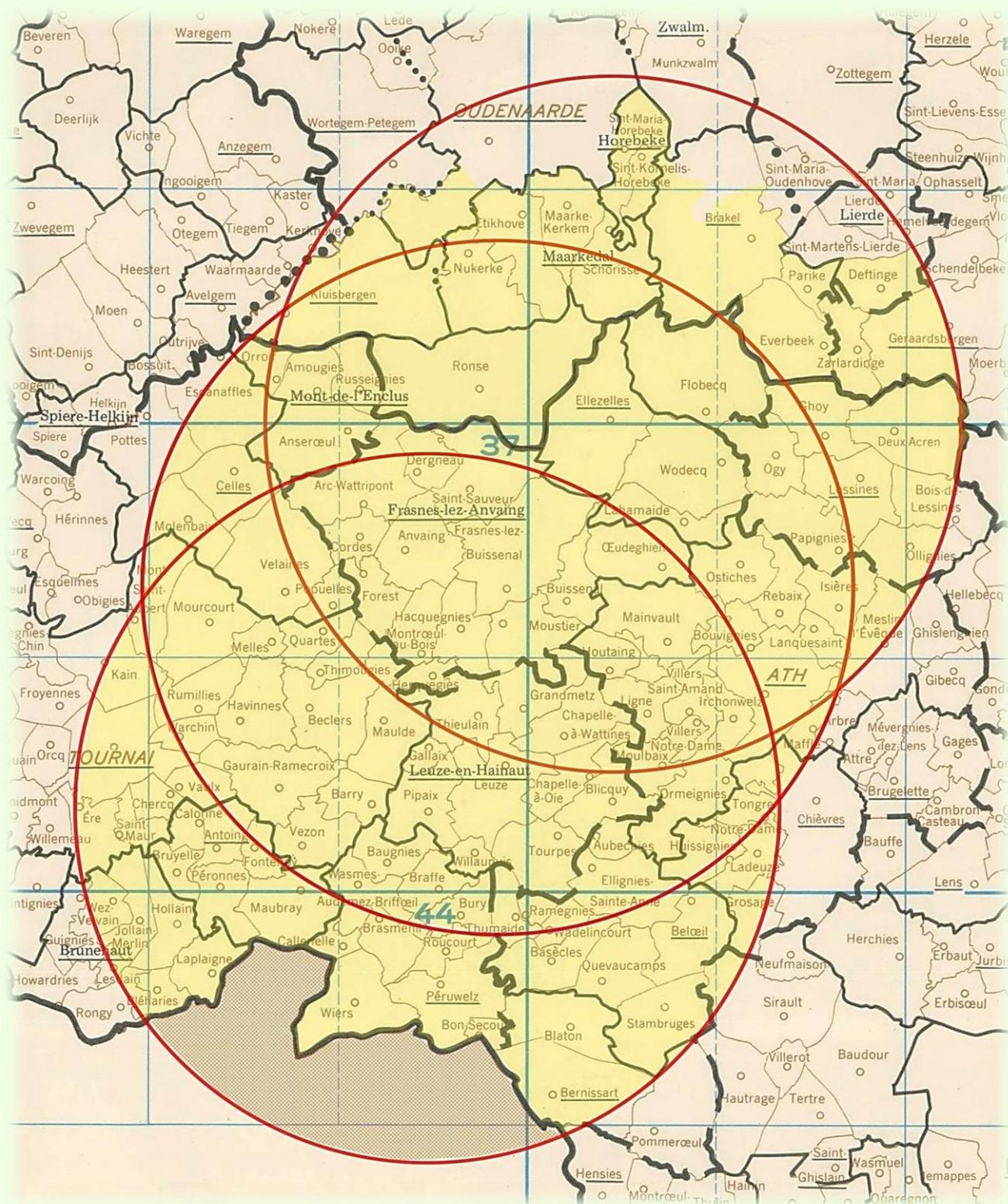
➤ Entente Frontalière

Une seule société, en l'occurrence « *L'Hirondelle* » de Thumaide compose l'entente qui arrête un rayon de participation de 20 km en fonction des coordonnées 503234/033744 de l'église locale.



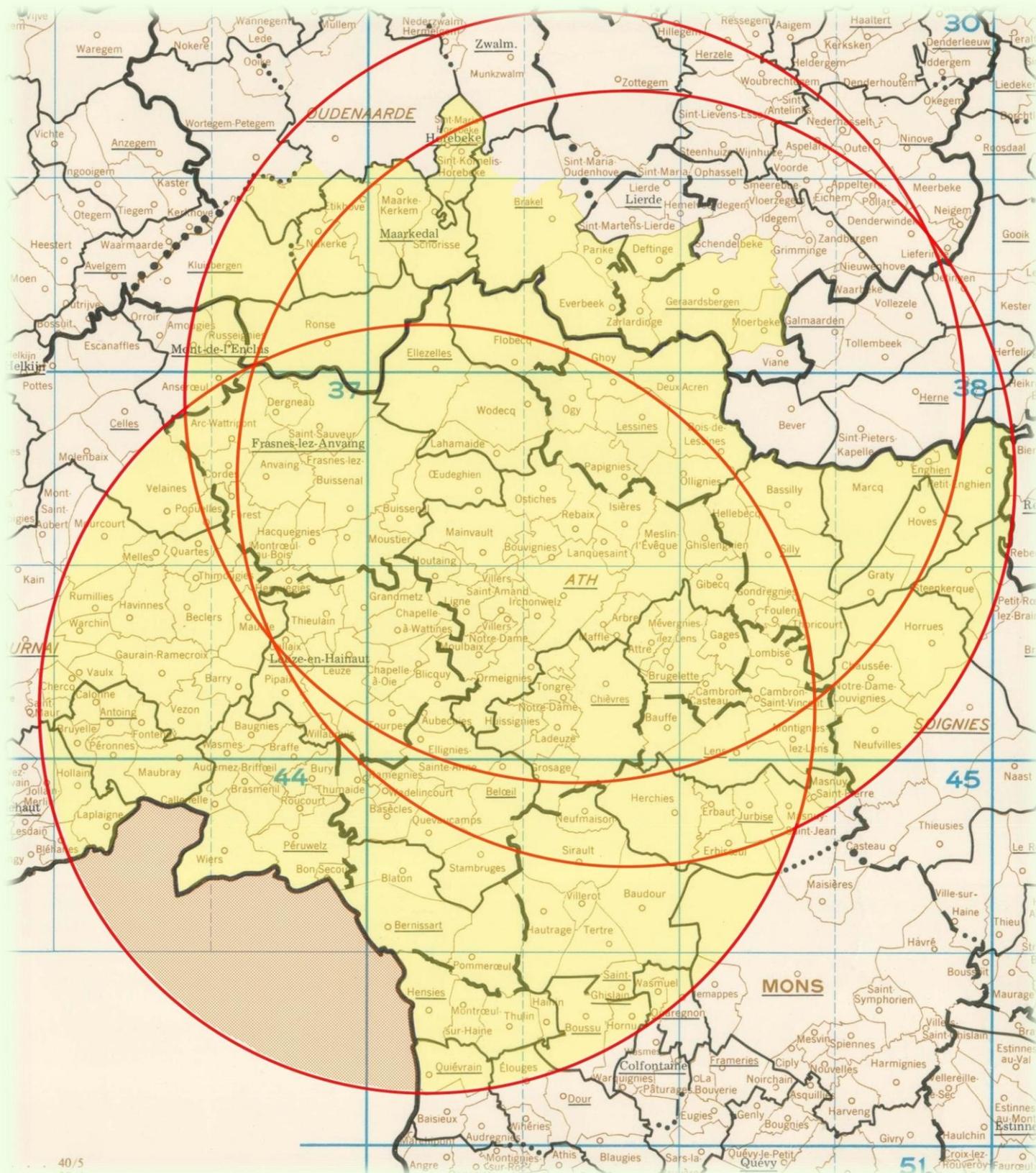
➤ Entente de l'Ouest

Trois coordonnées interviennent dans la détermination de la zone de participation. Celles de l'église d'Ellezelles (504402/034050) pour cause de la présence de « *L'Hirondelle* » locale dans son organigramme, ensuite celles de l'église de Frasnes-lez-Buissenal (504004/033716) en conséquence du local commun de « *Chacun son Droit* » de Frasnes-lez-Buissenal et de « *L'Union* » de Moustier et enfin celles de l'église de Pipaix (503458/033426) justifiées par « *La Leuzoise* ». Le rayon arrêté de l'épreuve générale est de 15 km.



➤ Entente des V

Les trois sociétés implantées dans des locaux différents, entérinent un rayon de 20 km pour l'épreuve générale. Les coordonnées de trois églises interviennent de ce fait dans l'élaboration de la zone de participation. Celles d'Aubechies (503427/034036) pour « *L'Union* », celles d'Ogy (504314/034649) pour « *L'Avenir* » et celles de Papignies (504103/034859) pour « *Les Amis Réunis* ».



Zone de participation de toute épreuve générale programmée par l'Association

